



HAL
open science

La revanche de l'occulte. Sorcellerie, chamanisme et justice en Amazonie

Catherine Alès

► **To cite this version:**

Catherine Alès. La revanche de l'occulte. Sorcellerie, chamanisme et justice en Amazonie. Raymond Verdier, Nathalie Kálnoky & Soazick Kerneis (éds). Les Justices de l'Invisible, L'Harmattan, pp. 71-89, 2013. halshs-02568246

HAL Id: halshs-02568246

<https://shs.hal.science/halshs-02568246>

Submitted on 8 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catherine Alès, 2013, « La revanche de l'occulte. Sorcellerie, chamanisme et justice en Amazonie », in Raymond Verdier, Nathalie Kálnoky & Soazick Kerneis (éds), *Les Justices de l'Invisible*, Paris, L'Harmattan, Collection Droits et Cultures, pp. 71-89.

La revanche de l'occulte Sorcellerie, chamanisme et justice en Amazonie

Catherine ALÈS

Résumé : Chez les Yanomami, tant le chamanisme, qui est l'affaire de spécialistes, que la sorcellerie, accessible à tous, participent des formes de régulation des conflits ; vengeance manifeste et vengeance dissimulée ne peuvent être dissociées et ressortissent d'une même logique de la rétorsion. Après avoir exploré différentes techniques de meurtres sorcellaires et d'agressions chamaniques, le texte propose de s'interroger sur la place occupée par la forme « vengeance occulte » dans le système de justice yanomami et montre le rôle particulier que cette forme joue – de façon en apparence paradoxale – en regard à la fois du principe de perpétuation de la vengeance et de l'idée de mesure attachée au système vindicatoire.

Mots-clefs : Justice, Vengeance, Sorcellerie, Chamanisme, Amazonie, Yanomami.

« The revenge of the occult. Sorcery, shamanism and justice in the Amazon »

Abstract: Amongst the Yanomami people, shamanism (the affair of specialists) and sorcery (accessible to all) participate in the regulation of conflict. Manifest vengeance and concealed vengeance can not be dissociated and belong to the same logic of retortion. After having explored different techniques of sorcery-related murders and shamanic aggressions, the text proposes to enquire about the place occupied by the form "occult revenge" in the Yanomami system of justice and shows the particular role that this form plays – in appearance in a paradoxical way – in regard to both the principal of the perpetuation of vengeance and to the idea of measure attached to the vindicatory system.

Key words: Justice, Vengeance, Sorcery, Shamanism, Amazon, Yanomami.

Les systèmes de justice vindicatoire¹ peuvent comprendre des formes de rétorsion faisant appel aux puissances de l'invisible. Dans le cas présenté, la justice n'est pas exercée par des entités naturelles ou cosmiques agissant selon leur propre volonté. Il s'agit d'une justice pratiquée par des humains qui, pour faire subir des épreuves corporelles ou psychologiques, recourent soit directement à des entités invisibles, soit à des techniques qui agissent grâce à ces puissances de l'invisible. Ainsi, chez les Yanomami, tant le chamanisme, qui est l'affaire de spécialistes, que la sorcellerie, accessible à tous, participent des formes de régulation des conflits ; vengeance manifeste et vengeance dissimulée ne peuvent être dissociées et ressortissent d'une même logique de la rétorsion. Il est alors intéressant de s'interroger sur la forme « vengeance occulte » et de se demander si elle occupe une place particulière dans le système de justice de cette société. Cela conduit à examiner les différents rôles qu'elle peut jouer et à analyser les contradictions éventuelles que ces derniers peuvent révéler.

Le système vindicatoire des Yanomami

L'ensemble du système vindicatoire yanomami est articulé autour d'une conception persécutive de la maladie et de la mort. Les représentations relatives à l'atteinte à l'intégrité physique et à la mort renvoient à une intentionnalité malveillante, le plus généralement d'origine humaine², qui opère au moyen d'une attaque soit ostensible soit dissimulée. Chacune de ces atteintes appelle à être vengée par une forme de rétorsion patente ou occulte. Les Yanomami pratiquent ainsi la guerre de vendetta au cours d'incursions armées dans les villages ennemis afin de venger la mort de leurs proches et ils disposent également de plusieurs techniques de sorcellerie propres à exercer des représailles. D'autres procédés existent en outre pour répliquer aux agressions attribuées aux communautés plus lointaines et hors d'atteinte physique. C'est dans ce rayon d'interaction qu'intervient le chamanisme d'agression ; citons encore le meurtre du double animal qui frappe des communautés qui ne se

¹ Pour une définition des systèmes « vindicatoires », voir le texte de Raymond VERDIER (1980).

² Des atteintes ou des décès peuvent aussi être imputés à des esprits maléfiques, êtres démoniaques qui vivent dans le cosmos et attaquent les humains de leur propre chef, mais par-là même ces cas ne s'inscrivent pas dans la logique de la vengeance.

fréquentent pas et ne se connaissent pas et dont la vengeance se réalise suivant le mode de l'échange généralisé³.

Je ne détaillerai pas ici ce dernier thème, ainsi que les formes patentes de régulation des conflits qui n'entraînent pas la mort et sont destinées à répondre à une offense mineure comme le vol de récoltes, le vol d'épouses ou l'agression verbale⁴. Je laisserai également de côté les incursions armées ouvertes ou le meurtre par trahison qui ont pour but d'entraîner la mort et répondent à une offense majeure comme l'atteinte à l'intégrité physique. Toutes ces formes de justice sont exercées en fonction du degré de l'offense et de la proximité-distance à la fois généalogique, sociale et spatiale des parties⁵. L'analyse se concentrera dans ce texte sur les pratiques occultes et les deux formes qui dominent ce champ, la sorcellerie et le chamanisme dit d'agression. Comme dans le cas des formes ouvertes de rétorsion, une gamme variée de vengeances occultes sont réalisées en fonction du degré de l'offense et de la proximité-distance des protagonistes.

Sorcellerie létale : le meurtre sorcellaire et la sorcellerie guerrière

Il existe un grand nombre de charmes chez les Yanomami, et leur usage, qui peut être bénéfique ou maléfique, est courant. Désignés sous le terme générique de *fëri*, ils proviennent de plantes, cultivées ou sauvages, ou encore du monde animal ; et ils sont utilisés seuls ou bien associés à différentes matières. Dans le dessein de nuire à autrui, certains n'ont pour propos que de faire souffrir ou de rendre malade une personne envers laquelle quelque rancune est nourrie. D'autres ont pour clair objectif de faire passer de vie à trépas une victime ciblée. Il existe une sorcellerie ordinaire qui est individuellement mise en œuvre dans le cadre de conflits personnels mineurs et qui est d'un usage relativement fréquent. Elle s'emploie pour des raisons de ressentiment, de haine ou de jalousie envers des personnes que l'on côtoie, comme les corésidents et les proches voisins. Mais elle n'a pas pour fin de provoquer la mort, la sphère de proximité étant, par principe, protégée des actions de sorcellerie létale⁶. En revanche, ce sont des charmes mortels que les Yanomami utilisent à l'encontre de leurs ennemis dans le cadre des vengeances concernant leurs défunts.

³ Selon les Yanomami, à chaque être humain correspond un animal qui vit très loin dans un territoire inconnu. L'un et l'autre ont pour caractéristique de se comporter et de réagir de façon identique. Dans le cadre de cette conception, lorsque des Yanomami tuent sur le territoire qu'ils habitent, l'*analogon* animal d'un individu, ce dernier bien que vivant à large distance meurt simultanément. De leur côté, les proches du défunt vont répliquer en allant tuer - dans leur propre territoire - un animal supposé être le double d'un Yanomami inconnu. Les doubles animaux des deux groupes locaux concernés ne vivant pas de façon nécessairement symétrique sur le territoire l'un de l'autre, plusieurs meurtres de doubles animaux vivant dans différents territoires sont parfois accomplis avant qu'un Yanomami du village du meurtrier soit par ricochet finalement touché (pour plus de détails sur le thème des doubles animaux, voir ALÈS, 2006, p. 35 ; 203-209 ; 2007).

⁴ Ces atteintes morales et matérielles sont réglées par des combats formels qui prennent la forme de duels ou de batailles collectives.

⁵ Pour une analyse détaillée de ces thèmes, voir ALÈS 1984, 2000, 2006.

⁶ Voir ALÈS, 1984 ; 2006, p. 177.

Si tous les individus peuvent pratiquer la sorcellerie commune, précisons que la sorcellerie létale est réservée aux hommes. Tout en ne maniant pas les armes mortelles, les femmes jouent cependant un rôle non négligeable dans les vengeances. D'une part, elles participent par leurs diatribes criées à l'envenimement des conflits locaux et des disputes domestiques, et leurs vitupérations peuvent mettre en danger la vie des hommes de leur propre camp en période d'hostilités belliqueuses au point que ces derniers leur demandent instamment de ne pas leur chercher querelle lorsqu'une menace d'attaque pèse sur leur village. D'autre part, elles donnent l'alerte quand elles découvrent la présence d'ennemis dans la forêt - où elles sont souvent les seules à se rendre en temps de guerre - et projettent des charmes sur les ennemis pour les repousser. Elles peuvent encore provoquer des raids de vengeance, patents ou occultes, en dénonçant l'identité des hommes ayant accompli un rituel d'homicide et résidant dans des communautés ennemies qu'elles sont à même de visiter du fait de leurs relations de parenté. D'une manière générale, elles réclament vengeance pour leurs proches et un des bénéficiaires - explicite - des incursions belliqueuses entreprises par les hommes pour venger un défunt lorsqu'elles sont victorieuses est celui de satisfaire les femmes et de soulager leur tristesse⁷. En quelque façon, on peut dire que, si les femmes ne tuent pas, elles font tuer.

Plusieurs formes d'agression sorcellaire létale peuvent être distinguées. Citons, tout d'abord, la sorcellerie dite « frottée » (*rarapraŋ*). Celle-ci fonctionne grâce à la prise de l'empreinte de la victime. Elle est pratiquée dans le cadre de vengeances à accomplir dans des communautés situées dans un rayon d'interaction médian, ni trop proche ni trop loin, à une ou deux journées de marche. Elle requiert de posséder un substitut de la personne ciblée. Le plus fréquemment il s'agit d'une motte de terre dans laquelle la victime, tout en marchant, a laissé la marque de son pied⁸. La stratégie la plus courante pour l'agresseur est de s'embusquer près du jardin de l'ennemi recherché afin de prélever la trace déposée sur le sol après son passage. Comme il s'agit en principe de villages avec lesquels il n'est pas en relation d'amitié, il lui est difficile de circuler librement dans ce territoire. S'il échoue, il peut alors faire appel à un complice ayant, quant à lui, libre accès au village de sa victime et qui accepte de lui procurer la portion de terre contenant son empreinte. Une fois la motte de terre obtenue, l'agresseur la divise généralement en deux morceaux et remet l'un d'eux à un ami vivant dans un village voisin allié. Ils seront ainsi deux groupes à pratiquer l'envoûtement à distance, dans deux endroits et à deux moments différents. Ce dédoublement a pour fins de tromper les esprits qui seront certainement envoyés par les chamanes du village de la victime afin de déjouer l'attaque - en effet, tandis que ces derniers seront occupés à lutter contre l'un des groupes envoûteurs, l'autre pourra alors œuvrer tranquillement de son côté.

⁷ ALÈS, 1990, p. 240-241 ; 1998, p. 291-292 ; 2006, p. 43, 94-95, 194-195 ; 2010, p. 138.

⁸ Il est également possible d'utiliser les débris abandonnés par des sorciers ou des guerriers étourdis sur les lieux d'embuscade, comme des déchets de canne à sucre ou une chique de tabac, qui sont des éléments empreints de leur salive.

Le moment venu, la sorcellerie « frottée » se pratique de la façon suivante. Des charmes létaux sont agrégés à la motte de terre ou à un autre substitut auquel on ajoute, de préférence, les crocs d'un serpent venimeux. Le tout est enfermé dans des feuilles et constitue un paquet qui sera malaxé en exerçant un geste de frottement au moyen des deux mains, tenues serrées à l'intérieur des cuisses afin d'accentuer la pression effectuée. En général, l'agresseur est aidé de deux ou trois autres résidents qui participent au meurtre programmé et se relaient pour frotter le paquet contenant l'empreinte et les charmes mortels. L'opération à la longue s'avère en effet épuisante ; elle nécessite en outre d'être pratiquée plusieurs jours durant car, la victime étant loin, l'envoûtement prend du temps. Lorsque le paquet contient des dents de serpent, la personne visée est mordue par un reptile dans les jours qui suivent, et elle succombe rapidement. En leur absence, elle tombe malade et s'étiole plus lentement et environ une dizaine de jours de travail est alors nécessaire pour en venir à bout.

Une autre forme de sorcellerie létale pratiquée chez les Yanomami consiste à « souffler » (*foraɪ*) des charmes mortels sur une victime. Elle suppose de se rendre sur place et s'apparente davantage à une incursion guerrière que la pratique précédente. Elle est principalement dirigée envers les communautés ennemies relativement distantes, situées à trois ou quatre jours de marche. Elle constitue une alternative aux raids ouverts accomplis par les guerriers. Toutefois, à l'inverse de ces dernières, elle se pratique de nuit et dans le secret, seules quelques personnes étant tenues informées. En outre, le groupe qui se rend chez l'ennemi ne se compose que de deux ou trois adultes seulement, un ou deux jeunes hommes les accompagnant afin de porter les paquets de charmes et la nourriture nécessaires à l'exécution de l'opération. Ces expéditions sont notoirement distinguées des raids guerriers par le fait que les agresseurs partent « démunis » de leurs armes, c'est-à-dire sans arcs et flèches : ils n'emportent avec eux qu'une courte sarbacane qui leur permettra de souffler les charmes sur l'ennemi. En revanche, ces attaquants se peignent en noir et empruntent des chemins détournés et peu usités, comme le font les guerriers lorsqu'ils réalisent un raid ouvert avec arcs et flèches à l'encontre d'une communauté précise. Une fois sur place, ils s'embusquent identiquement aux abords des chemins d'accès aux jardins ou à la communauté visée, car c'est là, le plus sûrement, que viendront à passer les victimes recherchées. Lorsque les ennemis approchent, ils les laissent passer puis soufflent par-dessus leur tête des morceaux de charmes mortels attachés à des dards. Les effets se feront sentir d'ici peu, les victimes succombant brusquement (les morts soudaines, comme les accidents survenant par exemple lorsque la victime grimpe à un arbre, sont souvent interprétés comme étant dus à ce type de sorcellerie). Lorsque les sorciers ne voient personne durant les jours où ils guettent non loin des chemins, l'alternative est de se diriger au petit matin vers la maison collective des ennemis et de souffler des charmes par-dessus la toiture. Ces derniers retomberont à l'intérieur de l'habitation et frapperont les habitants au hasard.

Il arrive fréquemment que les villageois découvrent des traces en forêt dont la provenance est promptement assignée à des sorciers à l'affût. En outre, tout bruit suspect entendu dans la forêt lors des collectes, des marches, ou la nuit autour de la maison, est aussitôt attribué à des sorciers accomplissant une incursion. Ces signes suscitent discussion au sein du groupe local quant à leur origine et ne manquent pas de raviver la suspicion à l'égard des communautés ennemies et la crainte d'une attaque. Cette forme de sorcellerie guerrière est la plus largement évoquée par les habitants, en temps de guerre comme en temps de paix.

Une forme plus singulière de sorcellerie létale est encore pratiquée par les Yanomami. Elle consiste à provoquer des fumées nocives (*feyaĩ*) à l'abord d'une communauté ennemie dans le but de décimer la plupart de ses habitants. L'usage de cette technique est plus rare. Elle s'emploie spécifiquement à l'égard d'ennemis avec lesquels les hostilités guerrières perdurent et sont exacerbées, nous reviendrons plus loin sur ce point. Un groupe d'hommes se rend près du village des ennemis, selon les techniques d'incursion habituelles, autrement dit peints en noir et en utilisant des sentiers détournés afin de ne pas être détectés par l'ennemi. Une fois proches du village - tout en restant toutefois à une certaine distance afin de ne pas risquer d'être découverts -, ils allument un grand feu. Les informateurs indiquent qu'il s'agit d'un foyer d'un mètre de diamètre environ - de la même taille qu'un bûcher funéraire. Le feu attisé, ils y jettent des charmes mortels ainsi que des morceaux de termitière (une matière propice à la fabrication de fumée) auxquels ils peuvent ajouter du piment, une plante qui dégage une fumée particulièrement délétère. Ces substances prennent feu rapidement et une épaisse fumée s'en dégage. Or celle-ci a pour vertu de fomenter l'apparition d'entités, appelées *shawara*, réputées particulièrement dangereuses. La fumée se répand alors dans la forêt et se propage jusqu'à la maison ciblée. Peu à peu, les habitants décèdent les uns après les autres⁹. La contamination s'étale sur de nombreux jours (un mois approximativement) durant lesquels la plupart d'entre eux tombent malades, puis meurent, leurs chairs étant intérieurement dévorées par les *shawara*.

Les fumées sont en effet jugées néfastes du fait de la présence de ces entités invisibles qui sont des agents pathogènes auxquels les Yanomami attribuent les épidémies. Ces derniers redoutent particulièrement les émanations de fumée, notamment, celles qui se dégagent des bûchers funéraires lors de la crémation des défunts : ils disent que cette fumée est appelée *shawara* car des

⁹ Cette technique de vengeance est à bien des égards comparable à celle pratiquée par un groupe amazonien voisin des Yanomami, les Wothiha (Piaroa), chez lesquels toute mort est attribuée à un meurtre commis par des sorciers de tribus éloignées. Lorsque l'identité du meurtrier n'est pas connue, la famille prélève sur le défunt des parties de son corps et les remet à un chamane. Celui-ci les mélange à des poisons et les enferme dans plusieurs paquets qui peuvent être placés dans le creux de plusieurs arbres et mis à feu. Leur force magique est alors portée jusqu'au village du meurtrier par la fumée qui s'en dégage (cf. OVERING 1986). Dans ce cas, à l'inverse des Yanomami, l'envoûtement est réalisé à grande distance (et à l'aide de parties du corps du défunt) mais, à l'identique, il est réputé provoquer une hécatombe dans l'habitation du meurtrier.

êtres maléfiques, les *no wāri*, encore nommés les *wayuwayu*, s'y multiplient¹⁰. Ils ont également associé les épidémies survenues au moment du contact et l'accroissement des maladies contagieuses par la suite aux fumées et aux émanations produites par les étrangers qui se sont introduits dans leur territoire¹¹. À partir de la venue des étrangers, les Yanomami de la région où j'ai travaillé ont ajouté à leurs charmes mortels de nouvelles substances d'origine exogène. Ils ont sélectionné toutes sortes de matières industrielles, en particulier, celles qui dégagent une fumée à l'odeur puissante, et leur ont attribué une forte nocivité. Ils ont ainsi récupéré, par exemple, une poupée en plastique provenant des missionnaires, les fenêtres d'un avion accidenté sur une piste d'atterrissage ou encore le verre d'ampoules électriques. Ces différents matériaux exotiques sont précieusement conservés afin de renforcer, le moment venu, l'effet toxique de leurs charmes funestes.

Pour conclure sur ce point, je mentionnerais encore brièvement deux autres techniques de sorcellerie létale pratiquées chez les Yanomami. La première consiste, à l'aide de nombreuses substances nocives, à utiliser le propre cadavre de la victime assassinée dans le dessein de faire succomber en retour le ou les meurtriers accomplissant parallèlement le rituel d'homicide¹² – en cas d'échec, ce sont des raids guerriers, ostensibles ou dissimulés, qui devront être entrepris afin d'éliminer les assassins. La deuxième nécessite de mélanger des charmes délétères à des aliments, notamment, à ceux qui seront offerts à un visiteur indésirable. Dès lors, on ne s'étonnera qu'à moitié d'apprendre que cette formule puisse être aussi appliquée aux produits alimentaires échangés aux étrangers séjournant sur leurs terres.

Chamanisme d'agression ou sorcellerie chamanique

Parmi les vengeances invisibles, j'évoquerai maintenant le chamanisme d'agression, une technique répandue parmi les peuples d'Amazonie¹³. La sorcellerie chamanique est par définition réservée aux seuls chamanes. Le chamane amazonien occupe souvent plusieurs fonctions, celles de devin, de

¹⁰ Ils répondent généralement à la contamination qui risque d'en résulter par la prise d'un bain collectif après la cérémonie.

¹¹ Il est, entre autres, malvenu de mettre les emballages ou le papier dans le feu pour les éliminer ou de brûler les poubelles comme les étrangers ont coutume de le faire car les Yanomami redoutent la fumée, à leurs yeux porteuse de maladies, qui se dégage de ces matières exogènes. Cette crainte des fumées produites par les objets étrangers est commune parmi les groupes Yanomami (voir Lizot 1976, Albert 1988) et elle perdure encore aujourd'hui. Récemment, lors d'une conférence donnée à Belem le 25 juin 2011, le leader yanomami Davi Kopenawa a dénoncé le réchauffement climatique global et la pollution atmosphérique provoqués par les fumées industrielles et les gaz d'échappement émis par les véhicules de tout ordre y compris les avions : grâce à leurs connaissances, qu'ils ont su préserver, les chamanes yanomami voient cela lorsqu'ils voyagent en tant qu'esprit et ils luttent tous ensemble contre ce péril afin de protéger « la forêt » et les êtres qui l'habitent – une notion de territoire dont on remarquera qu'elle comprend ici non seulement le territoire sur lequel les Yanomami habitent mais la terre dans son entier.

¹² Sur ce point, voir ALÈS, 1984, p. 109 ; 2006, p. 44-45.

¹³ Sur ce thème voir, par exemple, J. LANGDON 2004 ; N. WHITEHEAD & R. WRIGHT 2004.

thérapeute, et de défenseur-agresseur : généralement, il est à la fois bénéfique pour ses proches et alliés et maléfique pour ses ennemis. La dangerosité des pouvoirs maléfiques des chamanes en fait communément en Amazonie des personnages à la fois respectés et craints¹⁴. Leurs actions de sorcellerie chamanique ne s'exercent généralement pas sur les habitants de leur propre village ou sur ceux des communautés proches et amies. Elles sont dirigées envers des communautés plus ou moins distantes en fonction des relations d'alliance ou d'hostilité qu'ils entretiennent avec leurs différents voisins, que ces derniers appartiennent au même ensemble ethnique ou à un ensemble distinct. Il peut toutefois y avoir des cas comme, par exemple, chez les Ye'kwana, un groupe amazonien voisin des Yanomami, où certains informateurs expriment leur crainte des chamanes car ceux-ci sont susceptibles de diriger leurs pouvoirs malfaisants à l'encontre de leur propre groupe, y compris de leurs proches.

Chez les Yanomami, contrairement à la sorcellerie à base de charmes qui peut être pratiquée à un degré ou un autre par tous les individus, le chamanisme est l'affaire des seuls spécialistes¹⁵. Même s'il peut y avoir plusieurs chamanes au sein d'une même communauté, le chamanisme demeure un art déployé par un petit nombre de personnes, le plus souvent de sexe masculin.

C'est sous sa forme thérapeutique que le chamanisme s'avère le plus fréquemment pratiqué. Toutefois, il répond à des agressions menées la plupart du temps par des humains. Comme nous l'avons vu, il s'agit souvent d'attaques de sorcellerie accomplies par des communautés ennemies, lesquelles répliquent elles-mêmes à des agressions réelles ou supposées. Un chamane diagnostique l'origine du mal affectant une personne grâce à un rêve au cours duquel il découvre les entités en cause et les armes qu'elles utilisent pour accomplir leur œuvre et il combat alors ces agents pathogènes à l'aide de ses esprits auxiliaires. C'est cette lutte que représente le chamane lors de la session chamanique publique qui a lieu par la suite sur la place centrale de la maison collective. Captant dans son corps les objets pathogènes responsables du mal afin de les rejeter au loin, il arrive alors qu'il les recrache sous forme de fétus de paille, de boulettes de cire ou encore de pierres. Plusieurs sessions, faisant souvent intervenir plusieurs chamanes, peuvent ainsi se succéder en fonction de l'état des malades et de son évolution¹⁶. Certains informateurs chamanes soulignent cependant que la matérialisation du combat chamanique n'est pas l'action la

¹⁴ On peut penser que les chamanes sont des personnages ambigus car ils sont capables à la fois de faire le bien et de faire le mal. Or cette caractéristique ne relève pas de l'« ambiguïté » car, afin de soigner un malade ou de défendre les leurs, les chamanes doivent être capables de contrer les forces adverses et donc de maîtriser les méthodes destinées à faire le mal.

¹⁵ Être chamane nécessite bien sûr l'apprentissage d'un savoir et d'un savoir-faire mais en tout premier lieu d'avoir des prédispositions à fréquenter les esprits. Or cela ne dépend pas du bien vouloir de chacun : les Yanomami doivent tout d'abord être élus par des esprits pour devenir chamane. Seules les personnes qui reçoivent un stock d'esprits provenant d'un ascendant qui a lui-même été chamane antérieurement sont appelées à pouvoir accomplir cette activité.

¹⁶ Pour plus de détails sur la cure chamanique yanomami, voir CHIAPPINO 2003.

plus fondamentale, la performance rituelle publique n'étant qu'une répétition du combat réel qui a eu lieu lors du rêve du chamane.

Un point est important quant à la compréhension de la prise en charge collective du malheur individuel et, à la fois, la question du pouvoir qui pourrait résulter de l'expertise chamanique : le chamane ne décide pas seul de la culpabilité d'un sorcier précis. Il révèle le moyen utilisé et éventuellement la direction géographique d'où provient l'agression (il peut encore nommer le village, comme dans le cas de la prise d'empreinte car il remonte à la source lors de sa recherche des entités pathogènes pour ramener l'empreinte dans la terre), mais ne désigne pas nommément une personne comme étant responsable de l'agression qui a provoqué la maladie¹⁷. Les membres de l'assistance présente lors de la session discutent à partir du ou des diagnostics révélés par le ou les chamanes et peuvent désigner une communauté envers laquelle leurs soupçons se portent en fonction des vengeances non réalisées dont ils ont connaissance. Différents avis peuvent alors être exprimés par les membres de l'auditoire. Mais l'identité du sorcier ne sera véritablement connue que plus tard, lorsqu'elle leur sera livrée par un allié qui est simultanément allié de leurs ennemis et qui s'adonne à la trahison.

Les chamanes ne se contentent pas d'occuper cette fonction de thérapeute, ils mènent d'autres combats afin d'assurer la défense et le bien-être des leurs. Ils capturent par exemple, dans les jardins de communautés éloignées, les esprits capables de garantir la fertilité des plantes cultivées. Afin de mener à bien ce projet, ils n'hésitent pas à conduire des guerres avec des armées d'esprits invisibles. Il n'existe en effet qu'un nombre réduit de chacun des esprits tutélaires des jardins : lorsque la productivité d'une plantation décline, cela signifie que les esprits vivant dans le jardin ont été enlevés par des chamanes appartenant à d'autres communautés lointaines. Il ne reste plus alors au groupe dépossédé qu'à lancer une expédition à son tour afin de subtiliser dans d'autres plantations les esprits responsables de leur productivité et de les loger dans les siens. Une coalition de chamanes de plusieurs communautés voisines est généralement nécessaire afin de mener ces raids dont le but est de parvenir à prendre à autrui ce dont elles ont elles-mêmes été spoliées sur un mode identique. Lorsque les esprits de plusieurs chamanes d'une région partent ainsi en expédition, les esprits des initiateurs du raid s'en vont les premiers. Dans leur course, ils appellent les esprits de leurs alliés au fur et à mesure qu'ils passent devant les falaises qui leur servent d'habitat. De plus en plus nombreux, ils forment une troupe qui va aller repérer au loin, dans la forêt, les jardins particulièrement productifs. Dans une des plantations, il s'agira de ravir l'esprit Femme Bananier, dans un autre, l'esprit Femme Manioc, ou encore, l'esprit Femme Palmier, l'esprit Femme Canne à sucre ou l'esprit Femme Tarot. Il s'avère que ces esprits féminins sont de belles jeunes femmes qui s'accouplent en particulier avec l'esprit masculin Chauve-souris. Leurs jeux, leur sexualité et leur vitalité sont indispensables afin d'activer la fécondité des jardins : seule leur

¹⁷ ALÈS 2003, p. 203-204 ; 2006, p. 135.

présence garantit la riche production des plants et l'apparition d'un grand nombre de fruits. Poursuivant leur exploration, les esprits des chamanes qui participent à l'incursion s'approchent alors d'un jardin habité par un des esprits horticoles. Ce qui frappe ici, c'est l'analogie entre les raptés chamaniques opérés dans le monde invisible et les enlèvements réalisés par les humains dans le monde visible : les esprits agissent à l'image des humains lorsqu'ils mènent une expédition pour aller ravir une femme à un autre village ou, à l'inverse, reprendre une femme qui leur a été dérobée. Une fois l'objet de leur désir localisé, les esprits se postent en embuscade et attrapent, ici, la Femme-esprit des bananiers, là, celle des palmiers. Lorsqu'ils parviennent à arracher une de ces Femmes-esprits au groupe qui les détient, ils continuent leur périple dans la région ciblée afin de soustraire ensuite la Femme-esprit de la canne à sucre, ou celle du manioc. Il arrive que les chamanes exécutant une attaque de ce type échouent dans leur tentative car, une fois alertés, les chamanes locaux combattent également avec leurs esprits pour résister à cet enlèvement et retiennent de leur côté la Femme-esprit convoitée. Les assaillants doivent dès lors aussitôt repartir en incursion dans une autre région afin de garder l'avantage de l'effet de surprise.

Même si les esprits des chamanes dont le village fait l'objet d'une telle attaque essayent de poursuivre leurs agresseurs, les raids magiques destinés à prélever des esprits des jardins ne s'effectuent pas à l'encontre des villages qui leur ont au préalable ravi les Femmes-esprits présentes dans leurs plantations. Le raid subséquent à l'enlèvement des esprits qui habitaient dans les jardins d'un groupe de communautés va s'effectuer dans un groupe différent de celui des ravisseurs. En regard de la capture d'esprits associés à la reproduction des jardins, on peut ainsi observer que la vendetta chamanique s'effectue sur le modèle d'un échange généralisé. Si un groupe A subtilise les Femmes-esprits des jardins d'un groupe B, le groupe B prendra plus tard celles du groupe C, le groupe C celles du groupe D, et ainsi de suite dans différents lieux dans leur territoire. De cette façon, il s'effectue, dans le temps, une rotation entre toutes les communautés du bénéfice que ces esprits procurent et qui existent en nombre limité. Il n'y a pas un ordre ou des partenaires désignés déterminés, mais chacun, à tour de rôle, cède les esprits de son jardin à d'autres et, plus tard, en reprend lui-même à autrui. La rareté de ces esprits et la compétitivité qu'elle provoque entre les groupes expliquent le déclin de la productivité des jardins, comme au demeurant leurs inégalités de rendement. On sait en effet que la production horticole périclité avec le vieillissement des parcelles et que de nouvelles surfaces doivent être ouvertes chaque année. Les Yanomami expliquent ces irrégularités par les raids chamaniques menés par autrui et répondent à cette agression de la même façon grâce aux esprits auxiliaires de leurs chamanes. Ajoutons que, de manière identique, les esprits tutélaires des produits sylvestres demandent à être ravis sporadiquement. Il apparaît ici clairement que ces déprédations ne correspondent pas à un schème de prédation,

avec « un déni permanent de la réciprocité » comme l'a défini Ph. Descola¹⁸, mais à un schème de l'échange.

Par ailleurs, les attaques dont il faut se venger ne manquent pas. Les chamanes déchaînent également des tempêtes sur les maisons et les jardins des communautés lointaines afin de les détruire. Toutes les forces météorologiques soudaines, comme les tornades, les tourmentes ou les rafales de vent qui s'abattent violemment sur les habitations et les plantations, ne sont pas le produit d'une nature innocente ; elles sont interprétées comme étant l'effet de la volonté de chamanes distants. Ces attaques sont relativement fréquentes et appellent à rétorsion. Afin d'assaillir leurs ennemis, les esprits de plusieurs chamanes d'une région se coalisent. Ils montent à bord de pirogues célestes et volent au-dessus de la forêt, criblant de flèches les villages ennemis. Au sol, aussitôt sur le qui-vive, les chamanes locaux perçoivent ces flèches invisibles pour le commun des mortels : ils se dressent et suivent des yeux les mouvements des assaillants, mais leur rapidité d'exécution les laisse sans défense.

Un chamane peut également porter atteinte à la vie et à la santé d'autrui, notamment à celles des enfants, en se rendant sous forme d'esprit dans un village éloigné. Ce type d'agression chamanique s'accomplit entre des communautés distantes qui ne se fréquentent pas mais, souvent ayant été ennemies par le passé, se soupçonnent d'agression. Dans ce contexte, le chamane part en incursion comme le font les guerriers et se poste en embuscade. Il découvre alors quels sont les enfants qui sont « beaux » et où ils vivent : celui-ci est un enfant qui deviendra « waitheri », autrement dit, téméraire et combatif, celui-là un enfant qui est beau et deviendra chamane. Lorsqu'il aperçoit un de ces enfants particulièrement bien dotés, il s'approche rapidement et l'étrangle à l'aide de fils de coton.

Les enfants attaqués sont des nouveaux-nés et des enfants en bas âge (ils ont deux ou trois ans environ). L'idée est qu'ils ne pourront devenir chamanes et constituer ainsi une menace pour le village de l'agresseur. Par voie de conséquence, les propres enfants d'un chamane sont également la cible des chamanes ennemis. C'est la raison pour laquelle un chamane n'a en principe pas beaucoup d'enfants car ils sont tués ou voient leur âme endommagée, ce qui les empêchera d'hériter de ses pouvoirs chamaniques et de se convertir eux-mêmes en de nouveaux chamanes¹⁹.

L'enfant potentiellement dangereux éliminé, un chamane de son groupe se met en quête de la trace laissée lors de sa fuite par le chamane agresseur : il la suit sans relâche, tantôt sous terre, tantôt dans les airs. Une fois qu'il découvre son identité, il attendra pour se venger car il est *de facto* lui-même identifié par l'autre chamane qui se sait poursuivi. Aidé de ses esprits auxiliaires, il préférera dépêcher plus tard un serpent sur un enfant du groupe agresseur afin de le mordre - ce qui aura pour effet de déposer en lui des agents pathogènes qui le

¹⁸ Descola, 2005.

¹⁹ Ayant une maîtrise partagée des entités spirituelles du cosmos, les groupes tentent ainsi de contrôler la production de chamanes et de leurs pouvoirs bénéfiques comme maléfiques, autrement dit, de leurs capacités de défense comme d'agression.

feront succomber. À moins qu'il ne sollicite l'aide d'un jaguar pour l'attaquer. En effet, les meurtres commis par des jaguars - ce qui arrive sporadiquement et touche plus spécifiquement les jeunes enfants - sont généralement interprétés comme étant le fruit de l'intention malveillante de chamanes ennemis.

Les vengeances des chamanes s'abattent encore sur les chiens domestiques appartenant aux habitants d'un village soupçonné d'avoir provoqué la maladie d'un des leurs. En nombre restreint dans les communautés yanomami et auxiliaires précieux pour la chasse, ces animaux domestiques constituent par excellence une cible de substitution dans l'exécution des vengeances. Égarés par des esprits, ils s'enfuient et se perdent en forêt. Ou bien ils sont dévorés par un jaguar ou un coati, bêtes féroces auprès desquelles le chamane vengeur n'aura pas manqué de poster des esprits ennemis. Enfin, plus rarement, c'est l'âme d'un adulte qui peut être arrachée par les esprits d'un chamane lorsque ces derniers l'aperçoivent et veulent le tuer.

La forme « justice occulte »

Pour conclure, je souhaiterais avancer quelques éléments de réflexion sur la forme « vengeance occulte » en montrant le rôle particulier – et en apparence paradoxal – qu'elle joue dans le système de justice de cette société en regard, d'un côté, du principe de perpétuation de la vengeance et, d'un autre, de l'idée de mesure attachée au système vindicatoire.

Dans le cadre du système vindicatoire, les attaques par sorcellerie sont des revanches qui se distinguent, pour partie, des incursions armées. Tandis que ces dernières mobilisent ouvertement un grand nombre de participants, les premières sont le produit de vengeances plus individualisées où seul un cercle restreint de personnes entre secrètement en jeu. Les pratiques létales de sorcellerie s'exercent également en dehors des périodes de guerre ouverte, durant les périodes que l'on peut dire de paix, où les vengeances non accomplies sont mises en veille afin d'endormir l'ennemi. Les guerres de vendetta ostensibles s'arrêtent en effet après un certain nombre de meurtres et de contre-meurtres.

Les temps de guerre ouverte sont très durs pour les populations. Les villages de la coalition engagée dans des hostilités belliqueuses vivent dans l'inquiétude permanente d'une attaque et voient leurs mouvements à l'extérieur de la maison collective se restreindre. En principe, seuls les hommes sont les cibles des flèches ennemies, aussi ce sont les femmes qui assurent le plus souvent le couvert grâce aux aliments qu'elles pêchent et collectent dans la forêt. Les hommes ne peuvent aller librement sur les chemins de peur d'être l'objet d'une embuscade. Dans l'impossibilité d'aller pêcher ou chasser, ils doivent se rendre en groupe dans les jardins. Mais, à aucun prix, tout au long du chemin, ainsi qu'une fois sur place, ils ne doivent cesser d'être vigilants afin de ne pas risquer d'être assaillis. Cela rend difficile la création de nouveaux jardins, et les plantations existantes s'épuisent au fur et à mesure que les hostilités ouvertes se prolongent. C'est donc la faim ressentie et l'épuisement dû à

l'anxiété et au manque de sommeil qui finissent par avoir raison des guerriers les plus déterminés. Les raids s'espacent dans le temps, s'installe alors une période incertaine durant laquelle personne ne sait quelles sont les intentions de l'ennemi et les groupes s'évitent activement. Après un certain temps, des émissaires, des femmes âgées apparentées et des jeunes gens n'ayant pas directement participé aux hostilités, commencent à visiter le camp adverse. L'établissement de ces relations amicales permet alors que la visite des hommes âgés soit programmée et que des discours de paix soient formellement échangés.

Le moment le plus propice à un armistice est celui où, après un certain nombre de morts, une parité entre les meurtres est atteinte. Dans ce schéma cependant, la vengeance des derniers assassinés reste *de facto* inaccomplie. Cela ne veut pas dire que l'idée de la vengeance soit définitivement oubliée. Des cendres des défunts seront conservées jusqu'à l'accomplissement de la vengeance et les noms des meurtriers seront dévoilés aux enfants du défunt, souvent par leurs grands-parents, afin qu'ils réalisent la vengeance quand ils en auront l'âge. La temporalité constitue ainsi une dimension qui est essentielle dans le système vindicatoire et les cycles de meurtres et de contre-meurtres²⁰. Si l'on considère le déroulement des vengeances dans le temps, on observe que, parallèlement à la conservation des cendres des individus non encore vengés, la forme occulte de la vengeance occupe une position clef pour assurer la pérennité des cycles d'échange de meurtres. Les vengeances dissimulées continuent à se perpétrer en dehors des périodes de guerre ostensible et, du fait des présomptions de sorcellerie pesant sur les groupes dont on sait qu'ils ont une vengeance en suspens, ce sont elles qui relancent toujours à un moment donné les conflits en principe clos, du moins en apparence. C'est le motif de la vengeance occulte, autrement dit des pratiques de sorcellerie, qu'elles soient réelles ou supposées, qui, à plus ou moins long terme, provoque le plus fréquemment la mise en œuvre d'hostilités ouvertes.

Une des raisons explicite qui pousse les Yanomami à réaliser des vengeances occultes plutôt que d'attaquer ouvertement la victime est celle de cacher leur identité et d'éviter ainsi, pour un temps au moins, des représailles. L'incertitude existante quant aux auteurs d'une vengeance occulte est effectivement une façon pour eux de surseoir, voire d'échapper, à la logique des contre-meurtres. En réalité, les soupçons de sorcellerie alimentent indubitablement les hostilités sur le long terme. Cependant, la méconnaissance des agresseurs réels affaiblit la possibilité d'une prompte mise en œuvre d'un raid armé réalisé au grand jour. Les vengeances sont ainsi accomplies sourdement, invisiblement, par les intéressés. L'agression sorcellaire est par nature moins contrôlable, conséquemment, elle est présente de façon chronique à l'esprit de tous. Les morts qui se produisent pour des causes de maladie n'ont de cesse d'être interprétées comme le fruit d'une agression sorcellaire. En revanche, lorsque la certitude quant à l'identité d'un meurtrier est acquise, un raid armé patent est alors entrepris. En effet, lorsqu'une mort est attribuée à une

²⁰ Cf. ALÈS, 2006, p. 281-297.

pratique de sorcellerie et que l'identité du ou des meurtriers est dévoilée – ce qui se produit à la faveur d'une dénonciation ou d'une rumeur rapportant qu'un tel, dans telle communauté, a été vu en train d'accomplir un rituel d'homicide –, les proches du défunt vont vouloir le venger. Cela entraînera la participation de nombreux membres de la communauté, lesquels emporteront à leur tour leurs alliés de plusieurs communautés dans le cercle des représailles. Les motifs de vengeance à venir sont dès lors multipliés et la permanence du système assurée.

On voit donc clairement que, moins spectaculaires et entraînant un nombre bien plus réduit de participants que les expéditions belliqueuses ouvertes, les expéditions de sorcellerie létale ou les pratiques de sorcellerie perpétrées à distance, n'en sont pas moins, non seulement un complément essentiel à l'accomplissement des vengeances, mais également un garant de la continuation du principe sans fin de rétorsion. Dans les faits, elles constituent le motif le plus fréquent présidant à la naissance ou à la reprise d'hostilités belliqueuses ouvertes entre les villages yanomami. Il est donc important de remarquer que la forme « justice occulte », loin d'occuper une position de second plan ou de représenter une forme au rabais de la guerre de vendetta, est à la fois partie prenante du système vindicatoire et un des plus sûrs moteurs de sa perpétuation.

Je soulignerai enfin un autre point au sujet des justices de l'invisible. Il concerne la fabrication de fumée pathogène à proximité d'une communauté ennemie. Il s'agit d'une pratique qui a fort rarement été utilisée dans la région où j'ai travaillé, surtout si on la compare aux vengeances, relativement fréquentes ou déclarées comme telles, exercées au moyen de la sorcellerie soufflée ou de la sorcellerie frottée.

Cette particularité mérite d'être approfondie car elle révèle un trait essentiel du système vindicatoire yanomami. Je rappellerai brièvement que les meurtres, par l'apport périodique de sang dont ils font preuve, sont nécessaires selon l'idéologie de cette société afin de régénérer la fécondité des humains et, au delà, la fertilité de la flore et de la faune²¹. Si les Yanomami n'accomplissaient pas de meurtres, les femmes ne seraient pas indisposées, les humains ne possèderaient pas de descendance, les arbres ne produiraient pas de fruits, les animaux n'auraient pas de progéniture. La terre serait sèche, le monde dépérirait. Toutefois, si les meurtres favorisent la naissance d'enfants pour les homicides (et plus généralement l'ensemble des coalisés), ces derniers ne doivent pas récidiver au delà d'une certaine limite. Trois, voire quatre meurtres sont bénéfiques, mais pas davantage ou l'âme d'un assassin ne pourra qu'être abîmée par l'incorporation de l'âme de trop nombreuses victimes. Ses enfants seront malades et dépériront. Lui-même sera définitivement condamné. Il existe donc une forme de contrôle dans le système vindicatoire yanomami qui tend à limiter le nombre de meurtres perpétrés par un même individu, et, également, ceux réalisés par un groupe, comme je l'ai évoqué avec l'arrêt des hostilités

²¹ Pour plus de détails sur ce thème, voir ALÈS 1998 : 282-288 ; 2006 : 186-192; 288-294.

guerrières ouvertes après un certain temps et un certain nombre d'échange de meurtres lorsqu'une certaine parité est atteinte²².

C'est une des raisons pour lesquelles les guerres de vendetta ne sont pas assimilables à des guerres d'extermination et que l'on ne peut amalgamer le principe de rétorsion, infini en soi, avec un principe conduisant fatalement à la décimation des membres de la société. Dans le cas Yanomami, si ce principe correspond, à court terme, à un principe de mort engendrant la destruction de personnes, sur le long terme, du fait des limites relatives au nombre de morts qui lui sont imposées, il fonctionne comme un principe de vie garantissant la multiplication des personnes et la régénération générale de l'environnement.

Mais, c'est aussi par rapport à ce point concernant le contrôle des meurtres réalisés dans le cadre du système de justice vindicatoire yanomami que l'on peut s'interroger sur la pratique qui consiste à générer des fumées pathogènes pour décimer les habitants d'un village. Cette procédure relève en effet du paradoxe par rapport à la théorie générale qui sous-tend le système vindicatoire yanomami puisque son but conscient et affirmé est de tuer le plus grand nombre de personnes dans un groupe donné. Rappelons que la fumée pathogène a pour résultat de provoquer une épidémie à laquelle seules quelques personnes réchapperont. Or on a vu que cette action était rarement mise en oeuvre. Quelles sont donc les raisons qui conduisent les Yanomami à utiliser une telle forme de représailles propre à éradiquer massivement l'ennemi, tandis que, par ailleurs, les pratiques vindicatoires s'accompagnent d'une morale limitant le nombre des homicides ? Dans les cas rapportés, il ressort que l'utilisation de fumée pathogène correspond à une mesure prise précisément envers un groupe qui ne suit pas la règle de limite et de contrôle du nombre de meurtres qu'il consomme.

Je citerai un exemple dans lequel des villages yanomami non apparentés, vivant à une distance de moins de deux journées de marche seulement, se sont menés une guerre de longue haleine qui s'est tarie à la fin des années soixante. Un des groupes avait été particulièrement malmené par l'autre et un grand nombre d'adultes dont les aînés les plus importants avaient été assassinés. Les fils de ces derniers, qui ont participé au conflit quand ils étaient jeunes, sont aujourd'hui ceux qui expliquent qu'ils ont utilisé cette technique afin de mettre un terme aux raids incessants dont ils faisaient l'objet malgré un nombre déjà considérable de morts dans leur camp. Ils racontent qu'ils étaient devenus très peu nombreux et qu'ils étaient trop faibles pour continuer cette lutte. Leurs ennemis ne faisaient montre d'aucune intention de mettre fin aux hostilités. À la longue, ils ont décidé d'employer cette mesure radicale d'extermination. Ils ont profité de l'arrivée des « étrangers » et d'un avion accidenté abandonné sur la piste d'atterrissage pour prélever des matières fumigènes et renforcer les charmes mortels qui ont été brûlés près de la maison de leurs ennemis. Ils précisent que peu ont survécu (cinq adultes seulement). Cette offensive a marqué la fin des hostilités belliqueuses. Depuis ces villages se sont reconstitués et leurs membres se sont multipliés à nouveau. Après une très

²² Cf. ALÈS, 2000 ; p. 136-137 ; 2006, p. 166 ; 296-297.

longue période d'évitement, ils ont engagé des relations, tout d'abord timides et toujours craintives, de visite et d'échange. Aujourd'hui, avec la mort de la plupart des protagonistes, les jeunes générations n'ayant pas participé à la guerre entretiennent des relations pacifiées ; certaines communautés ont commencé à entretenir des relations plus soutenues et quelques mariages ont eu lieu.

Telle qu'elle est conçue, la forme d'agression occulte *feyai*, qui consiste à contaminer les victimes par des fumées productrices d'agents pathogènes provoque l'apparition d'une sorte d'épidémie capable de frapper indistinctement toutes les personnes, y compris les enfants, les garçonnetts et les fillettes, les jeunes femmes et les jeunes hommes, les femmes adultes et les personnes âgées. Cette forme de vengeance occulte correspond à une arme de destruction massive si on la compare aux assassinats découlant des raids armés avec arcs et flèches, des raids de sorcellerie guerrière avec sarbacanes et charmes magiques et des meurtres commis à distance par frottement de l'empreinte laissée dans le sol. Dans ces dernières formes de mise à mort, seules une ou deux personnes peuvent généralement être atteintes et décéder, et de nombreuses incursions sont nécessaires pour arriver à ce résultat. Un grand nombre de raids entrepris s'avèrent en effet infructueux, ou encore les personnes touchées parviennent à rester en vie. Le choix des victimes est également sélectif et restreint. Il se concentre sur des personnes particulières, les hommes le plus fréquemment²³ qui sont les responsables réels ou supposés de la mort d'un des leurs. Ce sont ainsi les homicides, ou à défaut leurs proches, qui sont visés - les non participants aux raids²⁴, comme les jeunes, les femmes et les adultes âgés, sont en principe épargnés dans la guerre de vengeance ouverte.

Dans le cas des fumées pathogènes, on a donc affaire à une forme d'arme contaminante, une arme bactériologique ou chimique pourrait-on dire, destinée à décimer l'ennemi. Détruisant la plupart des habitants vivant à proximité, l'usage de cette arme correspond à des représailles maximales infligées à un groupe qui poursuit l'offensive même après avoir conduit maintes incursions avec succès, et qui, bien que de nombreux meurtres aient déjà été perpétrés, continue d'accomplir, encore et encore, des raids de sorcellerie.

Cette technique de défense s'emploie en conséquence sous la contrainte du comportement excessif d'ennemis. La force de frappe des fumées pathogènes étant infiniment supérieure à celle du tir de flèches ou de charmes magiques, cela signifie qu'il y aura une élimination importante des hommes forts, c'est-à-dire des aînés et des meilleurs guerriers, et que cela laissera le groupe exsangue. *De facto*, ce dernier devra se reconstituer avant de présenter à nouveau un danger. Or, comme on l'a vu, il n'est pas dans la logique idéologique de cette société de poursuivre les vengeances au delà d'un certain nombre de meurtres et de provoquer une hécatombe exterminant massivement l'ennemi. L'idée de mesure dans le nombre d'assassinats consommés entre ennemis est fortement ancrée chez les Yanomami comme l'atteste les discours sur le rituel d'homicide

²³ À moins qu'une femme n'ait été tuée par sorcellerie et que son groupe ne souhaite la venger en donnant la mort à une femme du même âge dans le groupe adverse.

²⁴ Dans nos sociétés, ils correspondraient à la catégorie des « civils » par opposition à celle des « combattants ».

et les périls encourus par les assassins récidivistes. La recherche d'un armistice s'effectue également sur la base d'une parité dans les meurtres.

Parmi l'ensemble des pratiques de justice, qu'elles soient ostensibles ou dissimulées, la mise à mort par fumées pathogènes constitue donc une mesure extrême de justice sanctionnant l'excès de meurtres réalisés, autrement dit, le dépassement par un groupe des limites morales encadrant le système de justice vindicatoire. C'est également la raison pour laquelle, tout en étant parfaitement connue comme technique de destruction possible, elle apparaît rarement dans les faits.

Dès lors, ne peut-on objecter que cette forme de justice dépasse, elle-même, les limites morales bornant le système de justice vindicatoire ? Ce dernier, en effet, correspond à un système d'échange de meurtres et de contre-meurtres et non à un schème de prédation d'âmes où le principe de réciprocité serait dénié²⁵. Dans ce cadre, la pratique de la mise à mort par contamination, détruisant un nombre conséquent de personnes au delà des seules morts à venger, pourrait alors être assimilée à une forme de prédation et non à une forme d'échange. À l'encontre de cet argument, remarquons tout d'abord que, dans le cas de l'utilisation d'une arme de destruction massive ou supposée telle, il s'agit bien du point de vue des agresseurs d'une forme de rétorsion destinée à venger un grand nombre de morts auxquelles ils ne peuvent plus – faute de combattants – répondre par des moyens classiques. Ensuite, et surtout, ces représailles sont une manière d'astreindre les ennemis à interrompre la séquence des meurtres perpétrés, une mesure défensive qui n'est prise que lorsqu'elle apparaît comme l'ultime recours. Le but poursuivi dans ce contexte est de contraindre l'ennemi à cesser de prendre des vies et des âmes en surnombre.

Ce que la forme radicale du meurtre de masse vient signifier en sanctionnant l'absence de mesure dans l'échange de meurtres, c'est précisément l'obligation à rester dans l'ordre de l'échange, tandis que la conduite excessive fait sortir de cet ordre. Elle exprime et démontre que l'exagération dans l'exercice de la violence est illégitime et occupe une position externe par rapport à cet ordre. Les exemples de massacre, dont on a noté qu'ils faisaient exception, sont une manière de faire respecter l'ordre de l'échange, avec son ensemble de codes et son contrôle. C'est en quelque façon une mesure « anti-prédation » qui est mise exceptionnellement en œuvre afin que l'ennemi rentre dans l'ordre, celui de l'échange équilibré.

Il est donc remarquable que, dans le cadre du système vindicatoire, la forme « justice occulte » occupe ici les pôles extrêmes. D'un côté, les pratiques de sorcellerie létales destinées à tuer une personne précise ou éventuellement l'un de ses proches assurent la bonne exécution de la règle paritaire du nombre de meurtres en ne laissant pas de vengeances inaccomplies même après l'arrêt d'une guerre ouverte, en période que l'on pourrait dire de paix. De l'autre, le massacre ou meurtre massif, dans sa radicalité, survient afin de signifier le manquement à la règle paritaire du nombre de meurtres en rappelant une valeur

²⁵ Voir ALÈS 2006 : 291 ; 2010 : 137-140.

essentielle du système de justice vindicatoire, la tempérance dans la conduite des meurtres²⁶. La forme « justice occulte » participe ainsi à circonscrire les limites du système de justice vindicatoire et à garantir le maintien du bon ordre entre partenaires agonistiques, ordre représenté par la modération et par l'équilibre dans les échanges de meurtres.

Enfin, de façon plus générale, force est de constater que la forme justice occulte est présente dans la plupart des sociétés. Comme on peut l'observer encore aujourd'hui dans des sociétés apparemment non guerrières, par exemple chez les Ye'kwana ou les Wothiha du Venezuela, pour ne citer qu'eux, les vengeances et les guerres s'accomplissent sous forme occulte. Même si toutes les sociétés ne pratiquent pas ou n'ont pas par le passé pratiqué la guerre de vendetta ouverte, toutes connaissent la sorcellerie et dans bien des cas le chamanisme d'agression, et ces méthodes sont utilisées pour répondre à des agressions réelles ou supposées. La forme « justice occulte » constitue ainsi la forme la plus pérenne pour les sociétés une fois que les armes, pour paraphraser Mauss, ont été ou auront été déposées.

Bibliographie

- ALBERT, B. 1988, « La Fumée du métal », in *L'Homme*, 106-107 : 87-119.
- ALES, C. 1984, « Violence et ordre social dans une société amazonienne », *Etudes Rurales*, 95-96 : 89-114.
- 1990, « Entre cris et chuchotements. Représentations de la voix chez les Yanomamĩ », in C. Alès (dir.), *L'esprit des Voix. Etudes sur la fonction vocale*, Grenoble, La Pensée Sauvage : 221-245.
- 1998, « Pourquoi les Yanomamĩ ont-ils des filles ? », in M. Godelier & M. Panoff (dir.), *La production du corps*, Amsterdam, Éditions des Archives Contemporaines, Overseas Publishers Association : 281-315.
- 2000 « Anger as a Maker of Love. The Ethic of Conviviality among the Yanomamĩ », in J. Overing & A. Passes (eds.), *Anthropology of Love and Anger. The Aesthetics of Conviviality in Native South America*, New York and London, Routledge : 133-151.
- 2003, « Función Simbólica y Organización Social. Discursos Rituales y Política entre los Yanomami », in C. Alès & J. Chiappino (dir.), *Caminos Cruzados. Ensayos en Antropología Social, Etnoecología y Etnoeducación*, Mérida, IRD Editions/ULA-GRIAL : 197-240.
- 2006, *Yanomami, l'ire et le désir*, Paris, Karthala.
- 2007, « Los Hechos y las Ideas del Territorio. La Concepción Yanomami de la Territorialidad », in L. Meneses Pacheco, G. Gordones & J. Clarac (eds),

²⁶ De même, on pourrait dire que le chamanisme d'agression, sous la forme du rapt d'esprits horticole vient rééquilibrer le déficit enregistré dans la production des jardins. Tandis que sous la forme de l'attaque d'enfants ou la destruction de maisons et de plantations, il viendrait répondre à des actions précédentes commises par des chamanes adverses ou les prévenir, les chamanes les plus performants se rappelant mutuellement leurs capacités à détruire par le biais des esprits et donc se contrôlant les uns les autres.

- Lecturas Antropológicas de Venezuela*, Mérida, Museo Arqueológico-ULA: 365-372.
- 2010, « Les Yanomami à la lumière de Mauss et réciproquement », in « Marcel Mauss vivant », *Revue du MAUSS*, 36 : 131- 146.
- CHIAPPINO J. 2003, « La cura chamánica y su eficacia », in C. Alès & J. Chiappino (dir.), *Caminos Cruzados. Ensayos en Antropología Social, Etnoecología y Etnoeducación*, Mérida, IRD Editions/ULA-GRIAL : 39-67.
- DESCOLA P. 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- LANGDON, J. E. 2004, « Commentary », in N.L. Whitehead & R. Wright (eds), *In darkness and secrecy: the anthropology of assault sorcery and witchcraft in Amazonia*, Durham, London, Duke University Press.
- LIZOT, J. 1976 *Le Cercle des feux*, Paris, Éd. du Seuil.
- OVERING, J. 1986, « Images of cannibalism, death and domination in a 'non-violent' society », in D. Riches (ed.), *The Anthropology of Violence*, Oxford, Basil Blackwell : 86-102.
- VERDIER, R. 1980, « Le système vindicatoire : esquisse théorique », in R. VERDIER (dir.), *La vengeance. Vengeance et pouvoir dans quelques sociétés extra-occidentales* (4 vols., 1980-1984), vol. 1, Paris, Cujas : 13-42.
- WHITEHEAD, N. L. & R. WRIGHT (eds) 2004, *In darkness and secrecy : the anthropology of assault, sorcery and witchcraft in Amazonia*, Durham, N. C., London, Duke University Press.